

Emmanuel Hirsch

*Avant-propos*  
*La bioéthique au défi*  
*du « principe de fraternité »*

« Au-dessus des institutions destinées à protéger le droit, les personnes, les libertés démocratiques, il faut en inventer d'autres destinées à discerner et à abolir tout ce qui, dans la vie contemporaine, écrase les âmes sous l'injustice, le mensonge et la laideur. Il faut les inventer car elles sont inconnues, et il est impossible de douter qu'elles soient indispensables<sup>1</sup>. »

Ce *Traité de bioéthique*, désormais en quatre tomes<sup>2</sup>, s'écrit depuis 2010 au cœur des débats relatifs à la bioéthique mais aussi à ses marges, lorsqu'il convient de ne pas seulement débattre des thématiques suscitant quelques controverses éphémères. Il en constituera demain l'une des traces, lorsque « l'histoire du temps présent » restituera les étapes d'une aventure humaine poussée aux confins de la science. Pour autant les possibles que

---

*Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale, université Paris Sud-Paris Saclay, président du Conseil pour l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique (POLÉTHIS), université Paris-Saclay, directeur de l'Espace éthique Île-de-France.*

1. S. Weil, *La personne et le sacré*, 1950, réédition, Paris, éditions Allia, 2018, p. 71.
2. *Traité de bioéthique*, tome I : *Fondements, principes, repères*, tome II : *Soigner la personne, évolutions, innovations thérapeutiques*, tome III : *Handicaps, vulnérabilités, situations extrêmes. Sommaire détaillé des trois premiers tomes*, p. 619-624.

nous promettent les technologies ne nous exonèrent pas d'une responsabilité pour l'autre, plus vulnérable encore lorsque des idéologies se vouent à l'espérance d'un monde dépouillé de l'homme, pour ne pas dire déshumanisé. Faut-il rappeler que l'attention bioéthique s'impose à la communauté internationale en 1947 à la suite de la Shoah, avec la rédaction du Code de Nuremberg<sup>3</sup> qui détermine les conditions des expérimentations menées sur l'Homme ? Quelques mois plus tard sera promulguée la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La bioéthique ne relève pas, en première intention, d'un exercice intellectuel ou de savantes disputations d'experts qui consacraient de passionnantes discussions ou d'imposants rapports et avis aux questions dites « sérieuses », aux urgences « d'en haut », élevant ainsi notre conscience morale. Elle se pense, se vit et s'incarne dans ces engagements du quotidien, dans cette « éthique d'en bas » qui nous inspire une idée de la dignité, du respect et de la justice dont nous sommes personnellement garants. Il nous faut développer cette « éthique de terrain », cette éthique engagée dont nous devons être inventifs et militants. Je rends hommage à celles et ceux qui nous permettent aujourd'hui de croire en des valeurs qu'ils honorent et défendent avec courage, parfois dans un esprit de résistance. Ils les portent à un niveau d'exigence qui défie encore l'indifférence inhumaine ou les compromis inacceptables. Ils ont su inspirer ce « principe de fraternité » que vient de consacrer le Conseil constitutionnel dans une décision du 6 juillet 2018.

Au regard de l'innovation technologique, l'intention bioéthique vise à questionner les hypothèses, les méthodes, les moyens et les fins afin d'y apporter une intelligibilité indispensable aux arbitrages loyaux, rigoureux, transparents et justes. Dès lors, l'esprit d'innovation, le besoin de connaissances et d'avancées soucieuses d'émancipation, de sécurité et de bien-être ne peuvent

---

3. B. Halioua, *Le procès des médecins de Nuremberg. L'irruption de l'éthique médicale moderne*, Toulouse, érès, 2017 (réédition).

pas s'exonérer de quelques constats lucides. Nos démocraties ne parviennent plus à estimer inconditionnel l'accueil de l'autre, de l'étranger sans asile, condamné à errer et parfois à mourir sans que nous estimions impératif de le secourir. Au nom d'intérêts supérieurs nous consentons insensiblement à ce que certains assimilent à une forme de barbarie, sacrifiant notre capacité de protestation à la préservation d'équilibres précaires dont s'amuse les populistes et les extrémistes qui savourent déjà leur prochaine revanche sur l'histoire. Dans un autre domaine, qu'en est-il de nos libertés lorsque l'espace public et notre sphère privée sont annexés par des technologies mutilant le sens de notre relation à l'autre, de notre rapport au monde et de nos représentations d'un avenir qu'il conviendrait, sans autre procès, de concéder à l'ordre numérique ?

Face à la déferlante des intérêts, des convoitises, des convenances, des prétextes et des promesses de toute nature, notre approche de la bioéthique, dans le cadre de la révision de la loi du 7 juillet 2011, saura-t-elle s'inspirer du « principe de fraternité » plutôt que de viser quelques compromis à la fois équivoques et fragiles ? Aura-t-on le courage politique de considérer qu'une certaine idée de la bioéthique impose désormais des principes et des positions qui conditionneront la légitimité et la recevabilité même des préconisations. Une bioéthique digne de notre démocratie se doit d'être à la hauteur d'enjeux d'humanité qui aujourd'hui ne peuvent s'exonérer de l'obligation d'affirmer et de défendre nos valeurs inconditionnelles.

Il est certes justifié d'évoquer et de discuter doctement les éventuelles limites à prescrire aux capacités d'intervention, de transformation ou de sélection de la génomique, l'accès sans restriction discriminante à la procréation médicalement assistée, les conditions d'implémentation des connaissances en neurosciences lorsqu'elles peuvent influencer sur l'identité et la liberté d'une personne, « l'augmentation du vivant » et la transcription sur silicone d'une mémoire humaine ainsi immortalisée. Mais

est-on capables de s'accorder pour instruire ces disputations sur un socle de valeurs partagées, sur des principes et des devoirs d'humanité invulnérables aux stratégies qui les entament ? Certains se demandent si l'humain a encore sa place dans le monde que nous inventent les technologues du temps présent, et si les conquêtes de la démocratie devront être abandonnées lorsqu'il n'est rien de plus urgent que d'exalter l'individualisme et le virtuel. L'exigence de fraternité n'en trouve alors que davantage sa pertinence. Comment assumer le débat bioéthique de manière fraternelle, autrement qu'en soumettant des arguments trop souvent partisans et circonstanciés à des instances qui consultent et délibèrent trop souvent pour « apaiser » un débat dont devraient désormais être assumés les urgences, les vérités et les risques nécessaires ?

« L'ancien monde » est révoqué sans s'être pour autant préparé au « nouveau monde » élaboré dans des laboratoires et des start-up voués à la mission de renouveler notre histoire, d'inventer d'autres concepts auxquels se convertir et nous livrer, y concédant jusqu'à nos principes, notre identité, notre culture, notre contrat social : en fait ce qui est constitutif de nos conquêtes de démocrates. Bénéficiant d'une bienveillance ambiguë de la part des responsables politiques qu'ils fascinent, les stratèges du numérique établissent les conditions et fixent les objectifs imposés sans délibération publique et véritable capacité de s'y refuser. Leurs visions du monde saccagent ce que nos prédécesseurs ont construit, ces idéaux transmis afin de conférer un sens à l'existence et une perspective à nos engagements. Sans se soucier des vulnérabilités qu'ils accentuent, des insécurités et des injustices qu'ils produisent, des radicalismes et des violences qu'ils attisent. En 2018, il convient donc de penser la bioéthique avec pour défi la capacité d'exercer encore la liberté de décider quelle humanité nous voulons incarner, assumer et défendre.

Ce moment de la bioéthique qui a débuté en janvier dernier avec des États généraux et se poursuit avec la publication de différents rapports avant que le Parlement ne prenne le

relais doit donc être pris au sérieux. Avec clairvoyance, certains pressentent la gravité d'une menace qui pèse sur ce à quoi nous sommes attachés, sur notre démocratie, sur la signification des avancées qui ont fait de nous des êtres humains « libres et égaux en dignité et en droits ». Il nous faut porter attention à cette mobilisation bioéthique : elle devrait nous permettre d'élaborer ensemble une pensée politique capable d'innovations également en termes d'exercice de nos responsabilités de démocrates. Car la bioéthique concerne désormais d'autres territoires que ceux délimités jusqu'à présent à la biomédecine dès lors qu'elle s'attache aux conditions de notre humanité dans son présent, son devenir, son environnement ainsi qu'à nos obligations universelles.

Il s'agit de permettre l'examen honnête et conséquent de nos responsabilités, là où nous avons le devoir de les exercer et de les assumer ici et maintenant mais également à l'égard des générations futures. Comment maintenir une vigilance, une inquiétude et des convictions insoumises aux tentations du consentement tacite, du renoncement ou du désistement ? Comment accompagner avec lucidité, compétence et résolution des avancées scientifiques effectivement indispensables et favorables au bien commun, alors que s'avèrent défailnants les systèmes de régulation ? Comment anticiper les conséquences de « ruptures disruptives » s'imposant à nous sans que nous ne puissions en maîtriser le rythme et les impacts, sans pouvoir véritablement influencer sur ceux qui les décident et les financent dans un contexte de compétition économique sans véritable arbitre ?

Le propos s'avère résolument politique : il nous faut inventer une bioéthique pour aujourd'hui, non pas pour se prononcer sur des compromis en biomédecine bien précaires dans un contexte de « confusion des valeurs », de dérégulation internationale et de course-poursuite à l'innovation, mais pour nous permettre de mieux comprendre, défendre et vivre ensemble le « principe de fraternité ».